



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 3 juillet 2023, à 19 h 30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Kartie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

Le conseiller Corey Strapps est absent.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19:33.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2023.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 3 juillet 2023
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 5 juin 2023.
4. 1<sup>re</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Ressources humaines
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics
  - 7.4 Urbanisme et Développement
  - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Correction des frais d'intérêts
  - 8.3 Vente de terrain municipal
  - 8.4 Aide financière au Centre de loisirs Bury Inc.
  - 8.5 Mandat de l'architecte pour la construction du garage municipal et la rénovation de la caserne
  - 8.6 Évaluation des coûts préliminaire – Construction garage municipal
  - 8.7 Renouvellement d'entente avec Cauca pour le service 9-1-1
  - 8.8 Dépôt au programme de coopération intermunicipale volet 4 – analyse nouveau modèle de collecte
  - 8.9 Autorisation municipale – Tournée de l'Hédoniste Cocktail
  - 8.10 Achat d'étagères – bibliothèque municipale
9. Législation
  - 9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 401-1-2023, « taxation et tarification municipale pour l'année 2023 et les conditions de perception modifiant le règlement numéro 401-2023 »
  - 9.2 Avis de motion et présentation du règlement numéro 437-2023, « Règlement concernant les limites de vitesse abrogeant le règlement numéro 437-2020 »

2023-07-116



No de résolution  
ou annotation

- 9.3 Avis de motion et présentation du règlement numéro 444-2023, « Règlement général uniformisé sur le territoire de la MRC du HSF abrogeant les règlements numéro 414-2019 et 414-1-2019 »
- 9.4 Adoption du règlement numéro 338-2023 « Plan d'urbanisme abrogeant le règlement numéro 338-2008 »
- 9.5 Adoption du règlement numéro 339-2023 « règlement de zonage abrogeant le règlement numéro 339-2008 »
- 9.6 Adoption du règlement numéro 340-2023 « règlement de lotissement abrogeant le règlement numéro 340-2008 »
- 9.7 Adoption du règlement numéro 341-2023 « règlement de construction abrogeant le règlement numéro 341-2008 »
- 9.8 Adoption du règlement numéro 342-2023 « règlement sur les conditions d'émission des permis de construction abrogeant le règlement 342-2001 pris en vertu de l'article 116 »
10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

### **Prochaine séance ordinaire**

Lundi 7 août 2023, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### **3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 5 juin 2023.**

2023-07-117

IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français de la séance ordinaire du 5 juin 2023 tel que déposé.

### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### **4. Période de questions**

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes :

- Dans l'actualité, plusieurs villes au Québec et à travers le Canada appuient la tenue d'événement jeunesse animé par des « drag queen », la municipalité tient un camp de jour pour les enfants, quelle est la position du conseil sur ce type d'animation, est-ce qu'il y aura des activités du genre ?
- Pourquoi est-ce que la municipalité désire adopter le règlement uniformisé provenant de la MRC et de la Sûreté du Québec ?
- Ne serait-il pas bénéfique pour tout le monde que l'information figurant sur le site internet municipal soit à jour et facile d'accès ?
- Est-ce que la municipalité peut intervenir face à la vitesse des embarcations sur la rivière, il est dangereux de s'y baigner et la vitesse crée de grandes quantités de vagues ce qui cause de l'érosion des berges.
- Est-ce que le conseil est prêt à adopter une résolution afin de garder le nom historique de chemin Victoria pour la route 214 ?
- Pourquoi est-ce qu'il y a de si longs délais pour avoir une autorisation de couper un arbre malade ? Si cet arbre tombe et blesse quelqu'un est-ce que ce sera la responsabilité du propriétaire ou de la municipalité ?
- Est-ce que les terrains municipaux mis en vente dans les derniers mois ont trouvé preneur ?



No de résolution  
ou annotation

- Est-ce que Bury planifie sévir pour les propriétaires avec des installations septiques non conformes ?

## 5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

## 6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC)

## 7. Rapports des comités

7.1 Administration

7.2 Sécurité publique

7.3 Travaux publics

7.4 Urbanisme et Environnement

7.5 Loisirs, sport et culture

## 8. Affaires nouvelles

### 8.1 Liste des comptes du mois

2023-07-118

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 193 627.90 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 06-2023 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### 8.2 Correction des frais d'intérêts

2023-07-119

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite effectuer une correction des frais d'intérêts sur le compte de taxes de deux (2) propriétés portant les matricules 3941 78 6966 ainsi que 2637 73 9179 ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise la greffière-trésorière adjointe, Mme Julie Gervais, à effectuer la correction des frais d'intérêts sur le compte de taxes de deux (2) propriétés portant les matricules 3941 78 6966 ainsi que 2637 73 9179.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**



2023-07-120  
No de résolution  
ou annotation

### 8.3 Vente de terrain municipal

ATTENDU QUE la municipalité de Bury possède deux (2) terrains dans la zone urbaine, dont elle n'a plus usage ;

ATTENDU QUE la vente de ceux-ci obligera la construction d'immeuble dans les 24 mois suivant l'achat ;

ATTENDU QUE huit (8) courtiers immobiliers sur treize (13) ont répondu à l'appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU QUE la soumission du courtier immobilier Serge Riendeau a été retenue ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser Mme Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente pour la vente des lots 4 773 209 et 4 773 192, avec le courtier immobilier Serge Riendeau du Groupe Sutton Immobilier Estrie.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

### 8.4 Aide financière au Centre de loisirs Bury Inc.

ATTENDU que la municipalité de Bury désire venir en aide à l'organisme communautaire Centre de loisirs de Bury Inc. afin d'assurer sa pérennité ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉE PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité autorise une contribution à l'organisme communautaire le Centre de loisirs de Bury Inc. au montant de 2 423.67\$ pris à même le budget 2023.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

### 8.5 Mandat de l'architecte pour la construction du garage municipal et la rénovation de la caserne

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a accepté l'offre de services de la firme Archi Tech Design inc. – pour la construction d'un garage municipal et d'une caserne neuve, résolution numéro 2020-11-160 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certaines modifications à l'offre de service reçu ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu une nouvelle offre de services de la firme Archi Tech Design inc. ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service présentée par Archi Tech Design inc. pour la construction du garage municipal, au coût de 21 200 \$, plus taxes.

2023-07-121

2023-07-122





No de résolution  
ou annotation

D'accepter l'offre de service présentée par Archi Tech Design inc. Pour la rénovation de la caserne, au coût de 9 000 \$, plus taxes.

D'autoriser le maire M. Denis Savage ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Louise Brière, à signer les deux (2) offres de service.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2023-07-123

**8.6 Évaluation des coûts préliminaire – Construction garage municipal**

ATTENDU QUE la municipalité de Bury doit dans le cadre de la demande de subvention PRACIM, pour la construction du garage municipal obtenir une évaluation des coûts préliminaires pour le volet structure ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu, une offre de service de la firme d'ingénierie EXP ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de la firme d'ingénierie EXP, quant à l'évaluation des coûts préliminaires, pour le volet structure dans le cadre de la construction du garage municipal, au montant de 5 200 \$, plus taxes.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2023-07-124

**8.7 Renouvellement d'entente avec Cauca pour le service 9-1-1**

ATTENDU QU'il y a maintenant déjà cinq (5) ans que la municipalité de Bury a renouvelé avec Cauca deux (2) ententes relatives au service 9-1-1, soit pour la répartition et pour gestion des appels ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ces ententes ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR La conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU à procéder au renouvellement de l'entente relative au service public d'appel d'urgence 9-1-1 d'une durée de cinq (5) ans avec Cauca.

D'autoriser le maire, M. Denis Savage, et la directrice générale, Mme Louise Brière, à signer lesdites ententes pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2023-07-125

**8.8 Dépôt au programme de coopération intermunicipale volet 4 – analyse nouveau modèle de collecte**

ATTENDU QUE la réforme de la collecte sélective en cours de déploiement et son volet de regroupement de la collecte coordonné par Éco-entreprise Québec (ÉEQ) ;

ATTENDU QUE notre MRC a été identifiée afin de conclure une entente à cet effet par ÉEQ, conformément à l'article 12 du règlement portant sur un système de collecte sélective ;



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE notre MRC n'a pas la compétence en matière de collecte sélective ni de toute autre collecte de matières résiduelles et que ce sont donc les 14 municipalités locales qui en sont responsables ;

ATTENDU QUE la diversité et la complexité des modèles de gestion en vigueur dans la MRC, que ce soit sous la forme contractuelle avec une entreprise privée de transport pour certaines, l'opération d'un camion en commun sous forme d'une entente intermunicipale pour d'autres, de municipalités ayant leur propre flotte opérée individuellement ou pour quatre municipalités, la compétence déléguée à une régie ;

ATTENDU QUE par conséquent, l'identification du meilleur responsable du regroupement et l'établissement du modèle optimal de gestion en termes d'efficacité, d'impact et de coût, exigeront une analyse complexe et rigoureuse et une démarche rassembleuse délicate ;

ATTENDU QUE l'impact de la réforme qui ne s'adresse qu'à la collecte sélective, sur l'efficacité et les coûts potentiels des autres collectes (bacs bruns et verts) et l'opportunité de joindre à l'analyse ce volet ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut Saint-François a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les 14 municipalités du Haut-Saint-François désirent présenter un projet d'analyse afin d'établir le meilleur modèle de gestion d'un point de vue technique, sa viabilité économique, le type de regroupement organisationnel de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières résiduelles optimale et identifier la meilleure gouvernance dans un contexte de coopération intermunicipale, auprès du MAMH, dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE la Régie des Hameaux, qui a la compétence de la collecte pour les municipalités de Ascot Corner, Westbury, Dudswell et Weedon, a également l'intention de participer à ce projet ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

QUE le conseil de la municipalité de Bury à demander à la MRC du Haut-Saint-François de coordonner un projet d'analyse afin d'établir le meilleur modèle de gestion, le type de regroupement de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières résiduelles optimale et identifier la meilleure gouvernance et à assumer une partie des coûts et que le conseil de la municipalité de Bury s'engage à participer audit projet et à assumer une partie des coûts sous forme de temps ressources humaines ;

QUE la municipalité de Bury accepte que le conseil de la MRC du Haut-Saint-François agisse à titre d'organisme responsable du projet et a le mandat des municipalités et de la régie ;

QUE le conseil de la municipalité de Bury autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **8.9 Autorisation municipale – Tournée de l'Hédoniste Cocktail**

ATTENDU QUE lors du marché public de Bury du 12 août 2023, il y aura le service de boisson alcoolisée ;



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE cette journée ce tien dans le cadre de la Tournée de l'Hédoniste Cocktail ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU que le conseil municipal de Bury autorise la tenue de l'évènement « Tournée de l'Hédoniste Cocktail », qui aura lieu le 12 août 2023, au Parc Mémorial.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.10 Achat d'étagères – bibliothèque municipale

2023-07-127

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR La conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de cinq (5) étagères neuves au coût de 6 968.23 \$, plus taxes.

D'affecter la dépense au surplus accumulé. Cette dépense étant budgétée aux activités d'investissements dans le budget adopté en 2022, mais non réalisée.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

### 9. Législation

#### 9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 401-1-2023, « taxation et tarification municipale pour l'année 2023 et les conditions de perception modifiant le règlement numéro 401-2023 »

Le conseiller Alain Villemure donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 401-1-2023, « taxation et tarification municipale pour l'année 2023 et les conditions de perception modifiant le règlement 401-2023 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

#### 9.2 Avis de motion et présentation du règlement numéro 437-2023, « Règlement concernant les limites de vitesse abrogeant le règlement numéro 437-2020 »

La conseillère Samantha Hartwell donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 437-2023, « Règlement concernant les limites de vitesse abrogeant le règlement numéro 437-2020 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

#### 9.3 Avis de motion et présentation du règlement numéro 444-2023, « Règlement général uniformisé sur le territoire de la MRC du HSF abrogeant les règlements numéro 414-2019 et 414-1-2019 »

La conseillère Vanessa Chapman donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 444-2023, « Règlement général uniformisé sur le territoire de la MRC du HSF abrogeant les règlements 414-2019 et 414-1-2019 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

#### 9.4 Adoption du règlement numéro 338-2023 « Plan d'urbanisme abrogeant le règlement numéro 338-2008 »

2023-07-128

ATTENDU QUE la municipalité de Bury est dotée d'un plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Bury juge à propos de remplacer son règlement « Plan d'urbanisme » ;



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU Qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut remplacer son règlement « Plan d'urbanisme » ;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2023 et qu'un projet a été déposé et présenté lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'adopter le règlement 338-2023 « Plan d'urbanisme abrogeant le règlement numéro 338-2008 »

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

##### **9.5 Adoption du règlement numéro 339-2023 « règlement de zonage abrogeant le règlement numéro 339-2008 »**

2023-07-129

ATTENDU QUE la municipalité de Bury est dotée d'un règlement de zonage ;

ATTENDU le conseil de la municipalité de Bury juge à propos de remplacer son règlement de zonage ;

ATTENDU Qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut remplacer son règlement de zonage ;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2023 et qu'un projet a été déposé et présenté lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR La conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU D'adopter le règlement 339-2023 « règlement de zonage abrogeant le règlement numéro 339-2008 »

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

LE VOTE EST DEMANDÉ

POUR : 4  
CONTRE : 1

#### ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

##### **9.6 Adoption du règlement numéro 340-2023 « règlement de lotissement abrogeant le règlement numéro 340-2008 »**

2023-07-130

ATTENDU QUE la municipalité de Bury est dotée d'un règlement de lotissement ;

ATTENDU le conseil de la municipalité de Bury juge à propos de remplacer son règlement de lotissement ;

ATTENDU Qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut remplacer son règlement de lotissement ;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2023 et qu'un projet a été déposé et présenté lors de cette même séance ;





No de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU D'adopter le règlement 340-2023 « règlement de lotissement abrogeant le règlement numéro 340-2008 »

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

LE VOTE EST DEMANDÉ

POUR : 4  
CONTRE : 1

#### ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

**9.7 Adoption du règlement numéro 341-2023 « règlement de construction abrogeant le règlement numéro 341-2008 »**

2023-07-131

ATTENDU QUE la municipalité de Bury est dotée d'un règlement de construction ;

ATTENDU le conseil de la municipalité de Bury juge à propos de remplacer son règlement de construction ;

ATTENDU Qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A - 19.1), le conseil peut remplacer son règlement de construction ;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2023 et qu'un projet a été déposé et présenté lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU D'adopter le règlement 341-2023 « règlement de construction abrogeant le règlement numéro 341-2008 ».

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

**9.8 Adoption du règlement numéro 342-2023 « règlement sur les conditions d'émission des permis de construction abrogeant le règlement 342-2001 pris en vertu de l'article 116 »**

2023-07-132

ATTENDU QUE la municipalité de Bury est dotée d'un règlement pris en vertu de l'article 116 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU le conseil de la municipalité de Bury juge à propos de remplacer son règlement pris en vertu de l'article 116 ;

ATTENDU Qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A - 19.1), le conseil peut remplacer son règlement pris en vertu de l'article 116 ;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2023 et qu'un projet a été déposé et présenté lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR La conseillère Karrie Parent,



No de résolution  
ou annotation

ET RÉSOLU D'adopter le règlement numéro 342-2023 « règlement sur les conditions d'émission des permis de construction abrogeant le règlement 342-2001 pris en vertu de l'article 116 »

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)**

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes reliées à l'ordre du jour :

- Concernant les items 30 et 61 de la liste des comptes du mois.
- Concernant les points 9.4 à 9.7 et l'adoption des règlements d'urbanisme
- Quel est le but de l'adoption du point 8.8?

**11. Levée de l'assemblée**

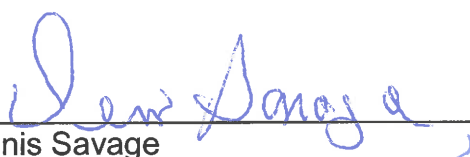
Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 21 h 02.

**La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 7 août 2023, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.**

**Certificat de crédits suffisants :**

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro : 2023-07-118, 2023-07-121, 2023-07-122, 2023-07-123, 2023-07-127.

Signé ce 4 juillet 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Denis Savage  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Louise Brière  
Directrice générale et greffière-trésorière

2023-07-133